



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°9

Objet : Nomination du Commissaire Réviseur 2019-2021 - fixation des émoluments

Date du rapport : 22 mars 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Conformément au décret du 30 avril 2009, art. 3, le réviseur est nommé par l'Assemblée Générale parmi les membres, personnes physiques, personnes morales ou entités quelle que soit leur forme juridique, de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau.

2. Proposition de décision :

- De vérifier que l'offre contenait bien la déclaration sur l'honneur suivant l'article 5 du cahier spécial des charges ainsi que le rapport de transparence ;
- De soumettre, à l'approbation de l'Assemblée Générale, la nomination du Commissaire Réviseur pour les années 2019 - 2020- 2021 ;
- De fixer l'indemnité pour la durée globale du marché ;
- De publier la nomination aux annexes du Moniteur belge.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe

4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51

¹ Compléter si d'application



E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

10. Informations techniques

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Laurence Moermans.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.